

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Agence nationale de l'habitat

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

**Décision du 21 janvier 2014 de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat
portant délégation de signature de M. Serge MORARD**

NOR : ETL1402943S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 321-7 et R. 321-21 ;
Vu l'arrêté du 19 mars 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Anah à compter du
12 avril 2010 ;
Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de
l'habitat ;
Vu la décision du 19 décembre 2013 nommant M. Serge MORARD responsable du pôle contrôle
des engagements à compter du 13 janvier 2014,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Serge MORARD à l'effet de signer tous les courriers et
décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'agence visés aux I et
II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au retrait et au rever-
sement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention, à
l'exception des décisions prises sur recours gracieux.

Article 2

La décision du 6 septembre 2013 donnant délégation de signature à M. Bruno CHABROL est
abrogée.

Article 3

La présente délibération fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie.

Fait le 21 janvier 2014.

La directrice générale de l'ANAH,
I. ROUGIER